

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 46 approuvant et rendant exécutoires les rôles des contribution directes (exercices 1945 et 1946).

n° 46

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 janvier 1946

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1946

Date du numéro
31 janvier 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalie et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 Décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu l'arrêté n° 946 du 24 décembre 1943 portant modification des dispositions réglementaires en vigueur en Cote française des Somalis, en ce qui concerne les contributions directes,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

— Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles des contributions directes (exercices 1945 et 1946) désignés ci-après ; Exercice 1945. Rôle primitif : impôt sur les bénéfices non distribués.....39.779 » Rôle rôle supplémentaire : bénéfices divers.....26.940 » Surtaxe de guerre.....13.470 » TOTAL.....80.180 » Exercice 1946, Rôle primitif : Taxe des licences.....96.000 » Taxe sur les armes à feu3.620 » TOTAL.....99.620 » Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

J. CHALVET.